



Mot de la présidente

Bilan des activités 2006-2007

1. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

2. Éducation populaire/formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

3. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative.

4. Visibilité/ promotion

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

5. Fonctionnement

Supporter les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.



Mot de la présidente

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille à cette assemblée générale de la FAFMRQ. Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année qui vient de s'écouler fut encore une fois bien remplie pour la Fédération. L'assemblée générale nous offre l'occasion de faire un bilan de l'année et d'établir les priorités pour l'année qui vient.

À l'heure du bilan, nous pouvons dire, sans nous tromper, que ce fut une année très exigeante, particulièrement pour tous les membres de la Fédération qui ont dû mettre l'épaule à la roue, notamment au chapitre de l'élaboration du tronc commun. Débattre et envisager de notre avenir, en tant qu'association de familles monoparentales et recomposées, de notre raison d'être, de notre spécificité, de nos aspirations, de notre engagement auprès des familles monoparentales et recomposées, de ce qui nous unit, de ce qui nous rassemble, de ce qui fait notre force, de ce qui renforce notre identité commune et nos actions constituent des défis de taille. Rappelons que lors de l'assemblée générale annuelle de juin dernier, nous avions tous et toutes pris l'engagement de travailler à l'élaboration d'un tronc commun pour les membres de la Fédération. Cette démarche de réflexion-action, qui a pour objectifs d'identifier la spécificité des associations membres, de renforcer leur sentiment d'appartenance et de travailler à les rendre visibles et à prendre des positions publiques, nous a permis d'en jeter les bases, les valeurs, l'analyse de la réalité et l'adhésion à la FAFMRQ. Nous devrons, au cours de la prochaine année, approfondir et définir certains éléments, notamment la vision et la place de l'action collective dans les associations. Je profite de l'occasion pour souligner tout le travail réalisé par les membres du comité réflexion-action ainsi que, de la contribution de Line Lévesque, de Relais-femmes, qui nous a accompagné tout au long de la démarche. Malgré nos différences et notre diversité, qui font aussi notre richesse, cette démarche nous a permis de réaffirmer que nous partageons tous et toutes un objectif commun, soit l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées et que pour y arriver nous devons mieux nous définir, nous repositionner pour mieux agir!

Par ailleurs, cette année encore, la Fédération s'est impliquée activement dans de nombreux dossiers visant l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Notre participation active au dossier de la lutte à la pauvreté, notamment au Collectif pour un Québec sans pauvreté, a occupé une grande part de nos énergies. La Fédération a produit un avis destiné à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en réaction au projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, qui a confirmé des pertes financières pour les personnes assistées sociales. De

plus, au cours de l'année, la Coordination du Québec pour la Marche Mondiale des femmes (CQMMF) est demeurée vigilante et active face au gouvernement, afin d'obtenir des réponses satisfaisantes aux cinq revendications. La FAFMRQ, qui porte la revendication entourant le traitement de la pension alimentaire pour enfants dans les programmes sociaux, a poursuivi son travail de lobbying auprès des ministres concernéEs et a suivi de près l'évolution des travaux ministériels engagés en regard de cette lutte.

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF). Encore aujourd'hui nos associations vivent un sous-financement chronique. Il est plus que temps d'améliorer leur situation. À ce titre, nous avons, en mai dernier rencontré le cabinet de la ministre de la Famille, madame Michelle Courchesne, afin de les sensibiliser et réclamer un meilleur financement. Nous devrons, au cours des prochaines semaines et mois, multiplier nos actions afin d'obtenir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des familles monoparentales et recomposées.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à cinq reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur implication tout au long de l'année.

En terminant, j'aimerais également remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire! Je tiens aussi à remercier les membres qui quittent le conseil d'administration aujourd'hui et leur souhaiter beaucoup de bonheur et de chance dans leurs futurs projets.

Enfin, je tiens à souligner un événement malheureux, survenu au cours de l'année et qui nous a tous et toutes profondément touchés, soit le décès de Maryse Boily, coordonnatrice d'Info-Éveil de Matane et secrétaire au conseil d'administration de la Fédération. Ses grandes qualités de rassembleuse et d'authenticité, ainsi que la profondeur de son engagement, resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Maryse restera toujours une grande inspiration pour nous tous.

Bon été!

Nathaly Roy, présidente



Bilan des activités 2006-2007

Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans la perspective tracée par le nouveau plan d'action triennal adopté lors de l'assemblée générale de juin 2005 : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion de même que les opérations courantes (le fonctionnement). Nous avons donc regroupé nos activités sur la base des priorités 2006-2007 découlant de ce plan.

1. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

1.1 Lutte à la pauvreté, politique familiale et financement des OCF

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, de la politique familiale notamment, le maintien des services de garde et des services aux familles, la campagne électorale provinciale, ainsi que le suivi sur le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits au cours de l'année. Les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

1.1.1 Collectif pour un Québec sans pauvreté

En 2006-2007, la Fédération a poursuivi sa participation à l'ensemble des activités régulières du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Comme d'habitude, plusieurs évènements sont venu ponctuer les activités du Collectif cette année, notamment la sortie du Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, les batailles pour l'indexation complète des prestations d'aide sociale, la poursuite de la démarche sur la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté, le suivi des travaux du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales. De plus, conformément à ce que nous avions déjà annoncé dans le rapport d'activité de l'an dernier, cette année a été marquée par d'importantes réorganisations au sein du Collectif, suite au départ de la coordonnatrice et porte-parole, Vivian Labrie, en année sabbatique. Déjà, en février 2006, les membres du Collectif avaient identifié sept lignes de transformation visant à faciliter la transition et à poursuivre le travail entamé.

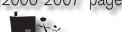
Une nouvelle structure de fonctionnement

D'abord, rappelons qu'une réorganisation des tâches a été effectuée au sein du Collectif dès avril 2006, de façon à ce que le poste de coordination et de porte-parole soit scindé en deux. Les membres du Collectif avaient alors convenu que la coordination serait assurée par l'une des travailleuses (en cogestion avec l'équipe de travail), et qu'un poste de porte-parole et animateurE politique serait créé. Les tâches ont alors été revues dans l'équipe de travail de façon à préciser cette séparation des rôles : le porte-parole étant chargé des représentations et de la vie politique et la coordinatrice ayant la responsabilité de la vie associative, de la gestion administrative et de l'équipe de travail.

Jean-Pierre Hétu est officiellement entré en fonction à titre de porte-parole et animateur politique en août 2006. Par la suite, les membres du Collectif ont jugé qu'il serait intéressant que la parole du Collectif puisse être également portée sur la place publique par une personne en situation de pauvreté. C'est ainsi qu'en novembre 2006, Micheline Bélisle, présidente du Collectif et déléguée de la région de Québec, est elle aussi devenue porte-parole officielle. Les changements dans la structure de fonctionnement ont également permis que, en plus des porte-parole, d'autres membres du Collectif participent aux rencontres officielles. Ainsi, en décembre 2006, la FAFMRQ a été invitée, avec l'organisme Au bas de l'échelle, à participer à une rencontre entre les porte-parole du Collectif et la ministre Courchesne. Nous en avons évidemment profité pour aborder la question des pensions alimentaires.

ENRICHIR NOS VISIONS DE LA PAUVRETÉ

Afin de mettre en application la ligne de transformation visant à « élargir notre vision de la pauvreté; élargir notre analyse, travailler sur les causes et non seulement sur les conséquences, dans un contexte de mondialisation », un comité de travail multidisciplinaire (dans lequel la FAFMRQ s'est impliquée activement) a rapidement été mis sur pied. La première retombée a été de permettre à l'ensemble des membres du Collectif de partager, lors de la rencontre de novembre 2006, leurs visions et approches respectives





concernant la lutte à la pauvreté. À partir d'une synthèse des divers éléments présentés, le comité de travail a par la suite identifié plusieurs thèmes pour des animations à venir. Ainsi, une animation sur l'analyse féministe de la pauvreté fut insérée dans la rencontre de janvier 2007. Puis, en mars, ce fut au tour des mythes de la pensée néolibérale d'être analysés et déconstruits. Le comité poursuivra ses travaux en 2007-2008 en abordant d'autres thèmes.

RÈGLEMENT SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES En juin 2006, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a publié un projet de règlement visant à modifier le règlement sur l'aide sociale. Les groupes intéressés avaient jusqu'au 18 septembre pour faire parvenir un avis à la Ministre. La FAFMRQ a jugé essentiel de produire un avis puisque le projet de règlement, entraînait de nombreux reculs pour les familles monoparentales. La Fédération a également invité ses associations membres à faire parvenir une lettre à la ministre Courchesne en appui à son Avis.

Malheureusement, en dépit des pressions exercées par de nombreux groupes sociaux, le projet de règlement a finalement été adopté sans tenir compte des modifications demandées. Le recul le plus important pour les familles monoparentales est l'introduction de nouveaux critères pour établir la garde partagée. Dans l'ancien règlement, le temps de garde minimum pour qu'un enfant soit considéré être en garde partagé était de 20 % du temps. Avec le nouveau règlement, ce temps minimum est passé à 40 %! Il s'agit d'une perte importante pour les parents sur l'aide sociale (des pères dans la majeure partie des cas) qui ont la garde de leur enfant pendant moins de 40 % du temps puisqu'ils ont perdu du même coup certains avantages qui sont accordés aux familles avec enfants à charge.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE CITOYENNE SUR LA COUVERTURE DES BESOINS

L'an dernier, les membres du Collectif avaient convenu qu'un délai supplémentaire serait nécessaire pour compléter la démarche sur La couverture des besoins et la sortie de la pauvreté, entamée en 2005-2006. Ainsi, les groupes ont jusqu'au 30 juin 2007 pour compléter les outils d'animation et les retourner au Collectif. Au cours de l'été, on fera une compilation des votes et du matériel recueilli, pour ensuite tenir un vote du Collectif à son assemblée générale de l'automne 2007.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE
Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale, mis en place en mars 2006, a entamé ses travaux en 2006-2007. Une des actions entreprises par le Comité fut de faire, à l'automne 2006, une tournée de consultations auprès des personnes en situation de pauvreté et des associations qui les représentent afin de mieux mesurer les impacts des diverses hausses tarifaires (transport, frais de garde, électricité, etc.) sur le revenu de ces personnes. La FAFMRQ a donc été conviée à participer à cette consultation et fut représentée par Michelle Pelletier, coordonnatrice de la Petite Maison de la Miséricorde et membre du conseil d'administration de la Fédération.

En janvier 2007, le Comité consultatif a fait paraître sa première publication sous le titre de « Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux ». Ce document présente la planification et les orientations du Comité consultatif pour les années 2006 à 2009. Il examine également le contexte et les enjeux en lien avec la lutte à la pauvreté au Québec.

Par ailleurs, le Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), créé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de l'Observatoire prévu par la loi, a lui aussi commencé ses travaux en septembre 2006. Rappelons que le rôle majeur du CEPE est de proposer des indicateurs, mesures et analyses aux fins de l'application de la loi, notamment en lien avec la cible de 2013 : rejoindre les rangs des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Rappelons que Vivian Labrie siège présentement sur cette instance.

AIDE SOCIALE

Du côté de l'aide sociale, lors du budget 2006-2007 le gouvernement a maintenu sa fâcheuse habitude et a choisi d'indexer pleinement les prestataires ayant des contraintes sévères mais de n'offrir qu'une demi-indexation à tous les autres. À ce titre, la FAFMRQ s'est associée à diverses actions initiées par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), dont l'envoi de lettres d'appui et la participation à la manifestation du 21 octobre à Montréal. Par contre, on doit souligner un gain important obtenu en cours d'année pour les personnes assistées sociales : Depuis le 1er janvier 2007, tous les types de prestataires ont maintenant droit à la gratuité des médicaments.

Traitement de la Pension alimentaire Pour enfants Le Comité interministériel sur le traitement des pensions alimentaires dans les programmes gouvernementaux a finalement déposé son rapport en juin 2006.





Malheureusement, ses recommandations sont allées dans le sens du statu quo, c'est-à-dire, de continuer à comptabiliser (à l'exception des 100 premiers dollars par mois) la pension alimentaire pour les prestataires de l'aide sociale et les bénéficiaires du programme de prêts et bourses. En plus de continuer à porter cette revendication sur ses propres bases, la FAFMRQ poursuivra ses luttes aux côtés du Groupe des 13, du FCPASQ et du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Par ailleurs, suite aux dernières élections provinciales, la Fédération a fait parvenir une demande de rencontre au nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

En décembre 2006, la Fédération a également participé à une consultation en ligne du Conseil national du bienêtre social sur la stratégie anti-pauvreté et la sécurité du revenu. Il s'agissait d'un questionnaire d'une dizaine de questions portant sur les programmes sociaux fédéraux et sur les moyens que l'on devrait privilégier pour améliorer les conditions de vie des personnes et des familles. La Fédération en a donc profité pour émettre certaines recommandations, par exemple en ce qui a trait aux services de garde et aux congés parentaux qui sont beaucoup plus avantageux au Québec que dans les autres provinces canadiennes. À la fin de l'hiver 2007, le Conseil a publié un rapport intitulé Résoudre la pauvreté : quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada, dans lequel il souligne ceci : « Le Canada a besoin d'une stratégie nationale anti-pauvreté qui s'accompagne d'une vision à long terme, d'objectifs, de calendriers, de ressources affectées à une fin particulière, et d'une authentique reddition de compte aux Canadiens et Canadiennes. Elle doit être clairement liée à une société juste, où les droits et les efforts de tous comptent, et à l'économie vibrante que les Canadiens et Canadiennes désirent avoir ». Le rapport du Conseil vante également le travail effectué autour de l'adoption de la Loi 112 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que les bienfaits de la mesure Soutien aux enfants.

1.1.2 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Nous luttons contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Ses valeurs est ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

C'est du 2 au 9 juillet au Pérou qu'a eu lieu la 6e rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes. Carole Benjamin de la FAFMRQ y a participé à titre de bénévole. Il y a eu un survol des actions réalisées à travers le monde en 2005, lors du relais de la Charte et de la courtepointe, ainsi que les 24 heures de solidarité. Les discussions se sont poursuivies sur la planification stratégique, les définitions, les buts de la MMF, ses objectifs et ses valeurs. Des précisions sur le membership furent adoptées et des ateliers sur chacun des quatre champs du plan d'action 2007-2010 de la MMF furent tenus. Ces champs d'action sont : bien commun et accès aux ressources, travail des femmes, violence envers les femmes, paix et démilitarisation. Le transfert du Secrétariat International vers le sud s'est concrétisé par l'adoption de la candidature du Brésil. Dans les prochains mois, le Comité International se penchera sur l'action mondiale prévue pour 2010.

Le travail s'est poursuivi à l'intérieur de chacune des Coordinations nationales, dont la CQMMF, afin d'étoffer les actions. Il y a eu des consultations pour que les groupes puissent s'approprier le plan d'action et identifier des priorités d'actions pour le Québec. Des actions nationales et régionales furent déterminées pour chacun des champs d'actions.

De plus, au cours de l'année, la CQMMF est demeurée vigilante et active face au gouvernement, afin d'obtenir des réponses satisfaisantes aux cinq revendications. Les groupes porteurs ont poursuivi le travail de lobbying auprès des ministres concernéEs et ont suivi de près l'évolution des travaux ministériels engagés en regard de certaines revendications. Au printemps de l'année





dernière, une campagne de lettres au Premier ministre à laquelle plus de 15 000 personnes avaient participé a été efficace. Le 6 septembre 2006, une délégation de la CQMMF, dont faisait partie Sylvie Lévesque, la directrice générale de la Fédération, rencontrait le Premier ministre, M. Jean Charest ainsi que Mme Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La rencontre n'a pas permis d'obtenir des réponses concrètes aux demandes. En ce qui concerne la question de la lutte à la pauvreté, la délégation s'est heurtée à un mur d'incompréhension ou de manque de volonté politique. Une campagne de lettre aux députéEs et de communiqués aux médias fut orchestrée par la CQMMF pour alerter l'opinion publique et rappeler aux députéEs les mesures concrètes que nous attendons du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté.

Suivi des cinq (5) revendications...

1. Justice : Que les disparités de traitement soient abolies

Au Bas de l'échelle en est le groupe porteur. Depuis 2005, un comité de travail portant sur les pratiques des agences de placement temporaire est en place : groupes de femmes, patronat, ministère du Travail, ministère de la Condition féminine, etc. L'association des agences de placement a annoncé qu'elle déposerait son propre rapport, appuyé en grande partie par le Conseil du patronat. Au Bas de l'échelle, au nom des groupes de femmes, va soumettre son propre rapport. La perspective proposée est de continuer à viser l'abolition des disparités de traitement avec l'encadrement de la Loi sur les normes du travail.

 Liberté : Que les droits des femmes migrantes soient protégés

L'Association des aides familiales en est le groupe porteur. Une entente a été conclue entre les deux paliers de gouvernement sur le permis de séjour de 120 jours renouvelables pour les aides familiales, mais aussi toutes les autres victimes de traite. Nous utiliserons désormais le mot « traite » qui couvre davantage de situations plutôt que « trafic ». L'Association des aides familiales fait campagne sur la CSST et cette revendication de la couverture des aides familiales par la CSST pourrait être jumelée à celle portée par la CQMMF. On pourrait aussi l'élargir à la refonte du programme des aides familiales pour leur accorder un statut de travailleuses couvertes par les lois du travail.

- 3. Solidarité : Pour la couverture des besoins essentiels Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées sont les groupes porteurs de cette revendication. Les seules avancées sur cette revendication sont la demi-indexation depuis le 1er janvier 2007 et la gratuité des médicaments pour les prestataires de l'aide sociale, qui sera en vigueur le 1er juillet 2007. Quant à l'indexation, elle n'a pas été obtenue et la pension alimentaire pour enfant est toujours considérée comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale et au Programme de prêts et bourses, à l'exception de 100 \$ par mois. Enfin, la revendication sur l'augmentation des bourses aux étudiantEs n'a pas non plus été répondue et les frais de scolarité seront haussés dès l'automne 2007.
- 4. Égalité: Pour l'obtention de la politique en matière de condition féminine et le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine La FFQ en est le groupe porteur. En décembre 2006, la ministre de la Famille, Carole Théberge, a enfin déposée une nouvelle politique et un plan d'action conséquent en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et a réaffirmé le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine. Toutefois, les groupes de femmes ont dénoncé le peu de mesures concrètes et d'engagements financiers dans le plan d'action déposé.
- 5. Paix : Pour une vaste campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes sur dix ans Aucun engagement électoral n'a été obtenu concernant la campagne de sensibilisation à plus long terme.

Enfin, la CQMMF se penchera, au cours de l'automne prochain, sur un plan d'action à plus court terme.

1.2 Politique familiale

1.2.1 Prêts et bourses

Peu de choses se sont passées du côté de l'Aide financière aux études cette année. L'an dernier, la FAFMRQ avait obtenu une rencontre avec le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, dans le cadre du suivi des revendications de la Marche mondiale des femmes. Nous avions alors réitéré nos revendications visant à assurer une meilleure accessibilité aux études pour les responsables de famille monoparentale. Comme nous l'avons déjà mentionné au point concernant les pensions alimentaires pour enfants,





le rapport du comité interministériel chargé de se pencher sur le traitement des pensions alimentaires dans les programmes gouvernementaux recommandait le statu quo, c'est-à-dire, que ces montants continuent d'être considérés, à l'exception des premiers 100 \$ par mois, dans le calcul de l'Aide financière aux études.

Le dossier des prêts et bourses était très présent dans la plateforme que la FAFMRQ a préparé lors de la dernière campagne électorale et pendant les rencontres du Groupe des 13 avec les chefs des différents partis politiques. La victoire du Parti libéral nous laisse présager fortement que sa promesse de dégeler les frais de scolarité sera mise à exécution. Les dernières élections provinciales nous ont amené une nouvelle ministre de l'Éducation en la personne de Michèle Courchesne. La Fédération a déjà fait parvenir une demande de rencontre à la Ministre, d'autant plus que celle-ci est également responsable du ministère de la Famille. En contexte de gouvernement minoritaire, la FAFMRQ compte également interpeller les partis d'opposition (l'Action démocratique et le Parti québécois) sur la question de l'accessibilité aux études pour les responsables de famille monoparentale.

1.2.2 Politique de conciliation travail-famille

À l'automne 2004, le ministre de la Famille (il s'agissait de Claude Béchard à l'époque) avait tenu une consultation en vue de l'élaboration d'une politique gouvernementale de conciliation famille-travail. Près de trois années plus tard, à l'exception de quelques mesures isolées (octroi d'un financement additionnel aux haltes-garderies, Régime québécois d'assurance parentale), nous attendons toujours qu'une telle politique voie le jour. En mai 2007, en vue du budget provincial, la Coalition pour la consolidation des services de garde et des services à la famille (dont la FAFMRQ fait partie) a tenu une conférence de presse et émis un communiqué pressant le gouvernement de respecter ses engagements de créer 20 000 nouvelles places en garderie.

La FAFMRQ a également contribué aux travaux du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) qui ont mené au lancement officiel, en novembre 2006, d'outils fort intéressants sur la conciliation famille-emploiétudes : un guide d'animation de réflexion sur la question; un guide pour les travailleuses sur leurs droits et un dépliant adressé aux employeurs afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques dans leurs milieux de travail. Ces documents ont été distribués à l'ensemble des associations membres de la Fédération.

1.2.3 Projet de loi 125

(Réforme de la loi sur la protection de la jeunesse)

La mouture finale de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse a finalement été adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2006. On se rappellera que la FAFMRQ avait participé, au cours de l'hiver précédent, à la commission chargée d'étudier le Projet de loi 125. La mesure la plus controversée du projet de loi était l'introduction de « durées maximales de placement », selon l'âge de l'enfant, délai au terme duquel un enfant en besoin de protection pourrait devenir disponible pour une adoption définitive. Or, l'une des principales craintes d'un bon nombre d'intervenants concernés (dont la Fédération) était que les parents en difficulté se voient retirer la garde de leur enfant de façon définitive sans avoir eu le temps de se reprendre en mains, ni d'avoir reçu l'aide et les services nécessaires pour faire la preuve de leurs compétences parentales.

Les durées maximales de placement font maintenant partie intégrante de la Loi sur la protection de la jeunesse. Cependant, le texte de loi prévoit des cas d'exception. Il stipule en effet que le tribunal peut passer outre aux délais prévus pour trois motifs: 1) si le retour de l'enfant dans son milieu familial est envisagé à court terme; 2) si l'intérêt de l'enfant l'exige; ou encore 3) pour des motifs sérieux, notamment dans le cas où les services prévus n'auraient pas été rendus. Dans ce dernier cas de figure, cela fournit une opportunité pour défendre le droit des familles à recevoir des services, à supposer que ceux-ci soient disponibles.

Suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse, un comité d'implantation a été mis sur pied dès l'été 2006. Une des actions du comité a été de former un Groupe de travail sur le régime d'adoption au Québec. En janvier 2007, la FAFMRQ a été invitée à participer aux travaux de ce dernier. Les échanges qui ont eu lieu au cours de cette rencontre ont été fort intéressants. On a discuté notamment de la pertinence de revoir le Code civil afin que d'autres types d'adoptions, que l'adoption plénière, soient envisageables. La contribution de la Fédération a été d'apporter une vision terrain des réalités vécues par les mères monoparentales dont les enfants font l'objet de placement à la protection de la jeunesse. À ce titre, le point de vue et l'expérience de Nathaly Roy, présidente de la FAFMRQ et coordonnatrice du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT inc.), ont été un apport précieux.





1.2.4 La Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles

La Coalition regroupe des intervenants du secteur des services de garde et des services aux familles, des organisations syndicales, des groupes de femmes et des groupes communautaires Famille et d'économie sociale. Ces organisations, auxquelles la FAFMRQ est associée, ont d'abord été mobilisées, il y a quatre ans, dans le cadre de la préparation d'une tournée des régions que le Chantier de l'économie sociale a menée sur la question des centres de la petite enfance. Rappelons que l'an dernier la Coalition a aussi été très mobilisée, notamment dans le cadre du projet de loi 124 et de la mise en place des bureaux coordonnateurs. Depuis, la loi 124 a été adoptée, les bureaux coordonnateurs ont été créés et le réseau des services de garde a dû accepter les nouvelles règles du jeu. Le défi étant d'obtenir, dans le cadre du règlement du déséquilibre fiscal, les budgets nécessaires pour compléter le réseau public de services de garde. À ce titre, le gouvernement Harper a accordé au gouvernement du Québec, le printemps dernier, une somme considérable pour enfin régler ce déséquilibre fiscal. Le gouvernement Charest a ainsi obtenu la marge de manoeuvre suffisante pour remplir ses engagements en matière de services de garde. La Coalition a donc organisé en mai dernier une conférence de presse pour rappeler au gouvernement Charest ses engagements pris lors de la campagne électorale soit de créer 20 000 nouvelles places et y consacrer un investissement de 200 millions de dollars. Par ailleurs, la Coalition a aussi réclamé une véritable politique de conciliation famille-travail. Toutefois, lors du dernier budget déposé le 24 mai dernier, le gouvernement a plutôt décidé de prendre toutes les sommes du fédéral pour accorder des baisses d'impôt. Nous devrons donc redoubler d'ardeur et poursuivre notre lutte afin d'obtenir gain de cause.

1.2.5 Égalité entre les hommes et les femmes

La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en décembre 2006. La FAFMRQ figurait d'ailleurs parmi les groupes invités à commenter le document juste avant sa sortie officielle. Sous le titre de « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait », la politique comprend six axes d'intervention : conciliation travail-famille, promotion de comportements égalitaires, particulièrement chez les enfants, égalité économique, intégrité physique, adaptation des soins de santé et participation accrue des femmes aux lieux de pouvoir. Le mouvement des femmes, dont la FAFMRQ, a immédiatement réagi par voie de communiqué pour saluer la sortie de la politique, tout en déplorant le manque de poigne

du plan d'action qui l'accompagne. En effet, il y manque des mesures réelles, immédiates et concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes, notamment en ce qui concerne la lutte à la pauvreté. De plus, les groupes de femmes ont déploré le peu de financement accordé (24 millions de dollars) pour l'application des mesures proposées. En revanche, le maintien des structures telles que le Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine est une bonne nouvelle, de même que l'existence d'un réseau de répondantes à travers divers ministères qui sera chargé de faire les suivis de la Politique et du plan d'action et l'instauration de mécanismes de reddition de comptes. Par ailleurs, une commission parlementaire sera chargée de faire l'évaluation des avancées de la politique aux trois ans. La FAFMRQ a fermement l'intention de participer à ces consultations aux côtés des autres groupes de femmes.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

Au printemps 2007, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, à Ottawa, a décidé d'entreprendre une étude sur la sécurité économique des femmes âgées. Or, au fil de leurs travaux, les membres du Comité se sont vite rendu compte que si les femmes âgées ont des revenus inférieurs à ceux des hommes, cela est étroitement lié à leurs conditions de vie socioéconomiques lorsqu'elles sont plus jeunes. Comme les femmes monoparentales sont parmi les plus touchées par la pauvreté, le Comité a invité la FAFMRQ à venir présenter un témoignage sur la sécurité économique des femmes monoparentales.

Dans sa présentation du 22 mars 2007, la Fédération a donc brossé un portrait des conditions de vie des familles monoparentales québécoises et des moyens proposés pour les améliorer. Le témoignage de la FAFMRQ a essentiellement porté sur les aspects suivants : l'aide sociale, les mesures de soutien aux familles, le salaire minimum, l'accessibilité aux études, le logement social et la conciliation famille-emploi-études. Il a également été souligné que, à plusieurs égards, le Québec fait figure de proue en matière de programmes sociaux et que les autres provinces devraient s'inspirer du modèle québécois pour améliorer le sort de l'ensemble des familles canadiennes.

3.3 Reconnaissance et financement

1.3.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a





occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF). Cette table, composée de la FAFMRQ, de la FQOCF et de la COFAQ et des représentants de la Direction de la coordination et du soutien aux opérations et de la Direction des politiques et programmes du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine s'est réunie à 5 reprises au cours de l'année en plus d'une rencontre spéciale tenue en février dernier, suite à l'injection d'une somme additionnelle de 600,000 \$. Rappelons que cette table a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre du cadre de reconnaissance et du programme de soutien financier et d'échanger sur les propositions relativement à des scénarios de rehaussement de financement disponible pour les OCF. Nous devons cependant constater, suite à l'annonce du budget déposé le 24 mai dernier, avec la reconduction du 3 millions pour le financement des haltesgarderies communautaires, que le ministère pouvait compter sur une certaine marge de manœuvre financière. À l'évidence, des choix et des orientations ont été privilégiés. Les demandes de reconnaissance, les relations et les mandats des conseillers en développement et concertation dans les diverses régions, le suivi du programme de financement des OCF, le développement du site Internet du ministère et la reconnaissance des regroupements régionaux, figurent parmi les sujets abordés par les membres de la Table au cours de l'année.

Par ailleurs, à l'hiver 2007, juste avant le déclenchement des élections, les OCF ont reçu une augmentation de 600,000 \$ de leur enveloppe de financement de la mission. Ceci équivaut à environ deux années d'indexation. Les groupes ont, dans les faits, reçu entre 1000 \$ et 7,000 \$ selon des principes de répartition. Ce montant est de beaucoup inférieur aux demandes actuelles des membres communautaires de la Table, qui chiffrent l'augmentation de l'enveloppe de financement de la mission à 15 M \$ pour que tous les organismes atteignent la première phase de financement (90,000\$) d'ici 2011. Cette revendication fait d'ailleurs partie du document produit par la Table des partenaires et déposé aux autorités du ministère. L'avènement d'un gouvernement minoritaire ne contribuera certainement pas à améliorer la situation : nous risquons de vivre un certain ralentissement des travaux au cours des prochains mois avant de nous retrouver à nouveau en campagne électorale. Par ailleurs, nous avons, le 24 mai dernier, rencontré le cabinet de Mme Courchesne, nouvelle ministre de la Famille et des Aînés afin de les sensibiliser à la situation financière de nos groupes membres et réitérer

nos demandes pour l'ajout d'un financement adéquat et récurrent. L'actuel ministère de la Famille et des Aînés a une titulaire qui cumule aussi les très lourdes responsabilités associées au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. On peut donc craindre que le dossier de la famille dispose de moins d'attention. Nous devrons donc, au cours de la prochaine année, redoubler d'ardeur afin d'obtenir un jour gain de cause à nos revendications!

LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DES HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES

Rappelons qu'en avril 2006, le Ministre des finances a annoncé l'octroi d'un budget non-récurrent de 3M\$ pour consolider, en 2006-2007, l'offre de service communautaire de haltes-garderies, en spécifiant qu'il y avait une ouverture pour reconduire les budgets en fonction de l'évaluation des résultats obtenus. Dès l'annonce de ce budget nous (la FAFMRQ et la FQOCF) avons manifesté notre déception et notre inconfort puisque ce financement accordé par champ d'activité nous apparaît être, à long terme, un obstacle majeur dans nos revendications visant l'augmentation d'un financement de mission. Le comité de travail sur les haltesgarderies, dont la FAFMRQ fait partie, s'est donc réuni le 6 avril 2006 et le ministère a accepté que ce financement soit inclus dans le calcul du financement de la mission des OCF. En effet, cette somme a été accordée aux organismes communautaires et aux organismes communautaires Famille qui offrent des services d'haltes-garderies. Toutefois, l'octroi des sommes est lié au volet «haltes-garderies » de l'organisme. Pour les autres organismes communautaires (centres de femmes, centres communautaires de loisirs), il a été accordé en ententes de services.

Ainsi les OCF qui offraient des services de haltes-garderies ont reçu, au cours de la présente année, un amendement à leur protocole de financement en appui à la mission, accompagné d'une reddition de compte spécifique pour justifier ce montant. 250 organismes communautaires ont été financés par le biais de ce volet pour un total de 3M\$. De ce montant, 166 OCF se sont partagé 2M\$, ce qui représente 66% de l'offre de services. Les montants reçus par les organismes varient entre 5,500\$ et 28,000\$. De ce nombre, une dizaine sont membres actifs de la FAFMRQ. Par ailleurs, en septembre 2006, lors d'une rencontre du comité, le ministère a déposé son cadre d'évaluation de la mesure pour la consolidation des activités de halte-garderie. Suite à la lecture de ce cadre, on constate que l'objectif principal visé par le ministère est de considérer cette mesure comme une diversification des services de garde et non comme une mesure soutenant la





mission première des organismes. En octobre 2006, nous décidions, en concertation avec la FQOCF, de nous retirer du dossier puisque les objectifs visés allaient à l'encontre de notre revendication visant l'obtention d'un financement adéquat de la mission. Nous avons invité nos membres à ne pas participer au processus d'évaluation, par souci de cohérence avec notre position. Les travaux du comité sont donc mis en veilleuse. Le ministère a quand même poursuivi son processus d'évaluation et environ 90 organismes y ont participé, principalement des membres de l'Association des haltes-garderies communautaires, qui a poursuivi ses représentations auprès du ministère avec la COFAQ.

De plus, en mars dernier, lors de la Rencontre nationale, un document présentant un bref historique du dossier ainsi que les enjeux liés au financement des haltes a été débattu. Les membres ont également été invités à se prononcer sur les rôles et mandats qui devraient nous être confiés, dans le contexte où le comité sera convoqué sous peu par le ministère, afin de faire le bilan de cette mesure. D'ailleurs, suite au dépôt du budget du Québec, le 24 mai dernier, la Ministre des finances a annoncé la reconduction du budget de 3 millions \$ pour le financement des haltes-garderies communautaires. Ce dossier risque donc de refaire surface au cours des prochains mois. Nous devrons plus que jamais demeurer mobilisés et solidaires afin de créer un rapport de force et réclamer un financement de la mission.

1.3.2 Comité aviseur de l'action communautaire autonome

Le Comité aviseur est composé, depuis ses débuts, de 20 secteurs et regroupements multisectoriels de l'action communautaire autonome. Leurs représentantes et représentants participent à l'assemblée générale annuelle et forment le conseil d'administration, dont les réunions se tiennent à une fréquence mensuelle. Rappelons que Marie Rhéaume, de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), assure la représentation du secteur Famille au sein du Comité aviseur.

L'année 2006-2007 a été principalement marquée par l'organisation et la tenue du Congrès d'orientation du Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Cet événement, auquel a participé activement la FAFMRQ, s'est tenu à Montréal les 23 et 24 octobre 2006. On se rappellera que les préparatifs en vue du Congrès avaient débuté à l'automne 2005 par une importante campagne de consultation nationale. Divers outils avaient alors été produits à l'intention des regroupements et groupes nationaux afin de leur permettre de formuler des propositions en vue de leur adoption lors du Congrès. C'est en août 2006 que le Comité

aviseur a publié un Cahier de propositions regroupant l'ensemble des recommandations reçues. Les propositions étaient regroupées sous quatre thèmes : la Politique et le Cadre de référence, le soutien gouvernemental, le Comité aviseur de l'ACA et le mouvement de l'ACA. Au terme des deux journées du Congrès, ce sont 19 propositions qui ont finalement été adoptées par l'ensemble des déléguéEs du mouvement de l'ACA.

Le Congrès a également donné lieu au lancement d'un ouvrage relatant l'histoire du Comité aviseur depuis sa fondation en 1996. Dix ans de luttes pour la reconnaissance, sous la plume d'Eliana Sotomayor et de Madeleine Lacombe, est le résultat de recherches dans diverses archives et d'entrevues menées auprès de 14 pionnières et pionniers du mouvement de l'ACA, dont Sylvie Lévesque, la directrice générale de la FAFMRQ, qui est citée dans cet ouvrage à titre de membre fondatrice du Comité aviseur.

Le Comité aviseur a par ailleurs publié divers documents en cours d'année. En plus de plusieurs éditions du ComAvis (bulletin électronique régulièrement acheminé par la FAFMRQ à ses associations membres), le Comité aviseur a également fait paraître, en février 2007, un document de référence sur les seuils planchers indexés. Il a également présenté, dans le cadre des consultations prébudgétaires de février 2007, un mémoire au ministre des Finances du Québec intitulé : Redresser la barre : Exposé des priorités budgétaires du mouvement de l'action communautaire autonome pour l'exercice 2007-2008. Finalement, en avril dernier, le Comité aviseur a déposé au nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un Avis concernant l'état de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2005-2006.

Finalement, en ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre de la politique, la FAFMRQ s'est encore une fois impliquée activement dans ce dossier cette année. En effet, la directrice générale de la Fédération, en raison de la longévité et de son expérience au sein du Comité aviseur, siège, depuis sa mise sur pied en 2005, au comité d'évaluation qui est également composé de représentants du Comité interministériel de l'action communautaire, de chercheurs du milieu universitaire et d'un représentant du SACA.

On se rappellera qu'une première phase visait à mesurer, à l'aide d'un sondage et d'études de cas, comment progresse l'implantation des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire. À ce titre, le champ Famille a été choisi par le comité d'évaluation pour réaliser une première





étude de cas « pilote ». Ces travaux du comité ont donné lieu à la publication, en novembre 2006, d'un document de réflexion intitulé : La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire dans le champ Famille : identification des acteurs, processus et enjeux. Plus récemment, (en mai 2007), le rapport d'étude de cas du champ famille a été produit ; ce document est disponible sur le site du projet de recherche à l'adresse suivante : www.evalprsac.com/.

Les travaux du Comité d'évaluation doivent se poursuivre jusqu'à l'automne 2007. Un document, qui présente les faits saillants des résultats de l'enquête du premier sondage, sera disponible d'ici à fin juin. Un deuxième sondage et d'autres études de cas seront réalisés à la fin de la mise en œuvre de la politique et devraient permettre d'établir la comparaison entre la situation qui se dégage des données du premier sondage et celle qui prévaudra une fois que seront bouclées toutes les étapes de la mise en œuvre de la politique.

1.4 Concertations

1.4.1 Groupe des 13

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Le dépôt de la politique en matière de condition féminine, en décembre 2006, et l'élaboration d'une plate-forme de revendications à l'occasion de la campagne électorale provinciale, ont occupé une place importante au cours de l'année. D'autres sujets ont aussi été abordés, notamment les suivis entourant la Marche mondiale des femmes, les coupures du gouvernement Harper, notamment dans le programme de Promotion de la Femme et les travaux du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, puisque le secteur Femmes y est représenté.

1.4.2 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Cette table, qui rassemble plus d'une trentaine de regroupements provinciaux, poursuit son travail de concertation et de revendication sur les dossiers touchant la santé et les services sociaux. Encore cette année, plusieurs dossiers ont fait partie du plan d'action de la TRPOCB.

La Table a entre autres poursuivi ses travaux dans le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes et regroupements en santé et services sociaux. En plus de siéger au comité tripartite sur les modes de financement, la TRPOCB a suivi de près les travaux du comité ministériel sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux. En ce qui concerne les modes de financement, il semble que l'un des enjeux actuels soit de préserver le caractère exclusif de financement à la mission du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) plutôt que de faire en sorte que celui-ci comprenne les trois modes de financement (soutien à la mission globale, ententes de services et projets ponctuels).

Les membres de la Table ont également continué de travailler sur la question de la reddition de comptes. En juin 2006, la TRPOCB et la Coalition des TROCs ont transmis au ministère leur point de vue sur le document de travail sur la reddition de comptes. Ils ont notamment fait part de leurs inquiétudes sur les informations statistiques exigées par certaines agences régionales et sur l'utilisation de ces informations en regard de la reddition de comptes pour le soutien à la mission globale.

En octobre 2006, la TRPOCB a également participé à la deuxième édition des Rendez-vous des réseaux locaux de services, le coordonnateur de la Table étant partie prenante du comité organisateur. Puis, dans la suite des activités entamées en 2005-2006, la TRPOCB a tenu une troisième journée d'échanges et de réflexion en novembre 2006 sous le thème de Responsabilités publiques et communautaires : enjeux et défis de la réforme.

Finalement, la TRPOCB a connu un changement de coordination. Suite au départ de Robert Théoret, Mercédez Roberge a été embauchée en avril pour occuper les fonctions de coordonnatrice. Toutefois, l'ex-coordonnateur continuera de s'occuper de certains dossiers (notamment celui du financement) à titre de consultant.

La FAFMRQ ne participe pas à toutes les rencontres de la Table puisque nous concentrons nos énergies pour agir auprès du ministère de la Famille. Toutefois, nous suivons de près les dossiers de la TRPOCB et nous en informons nos membres, notamment par le biais du journal l'Entre-Nous et du Bulletin de liaison.

1.4.3 Coalition Solidarité Santé

Treize organisations syndicales et communautaires sont à l'origine de la création, en 1991, de la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, qui deviendra, en 1993, la Coalition Solidarité Santé. Depuis sa fondation, la Coalition lutte quotidiennement contre la marchandisation des services sociaux et de santé au Québec. Quarante-six organisations nationales et régionales sont actuellement membres de la Coalition Solidarité Santé. La FAFMRQ, pour sa part, est





membre de son réseau de soutien. En janvier 2000, la Coalition Solidarité Santé adoptait son Manifeste pour la sauvegarde d'un système public de santé et de services sociaux.

La lutte contre la privatisation des soins s'est encore retrouvée au cœur des actions de la Coalition en 2006-2007. La Coalition a notamment participé activement aux consultations sur le livre blanc intitulé « Garantir l'accès; un défi d'équité, d'efficience et de qualité » qui se sont déroulées à Québec, à l'hiver et au printemps 2006. S'en est suivi le dépôt du Projet de loi 33 - Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives qui a été fortement dénoncé par les membres de la Coalition ainsi que par de nombreux autres acteurs. Comme le mentionnait la Coalition dans son communiqué du 16 octobre 2006 : « Ce projet de loi ne règle pas le problème des listes d'attente. Son seul but est d'élargir le champ commercial des assureurs et d'encourager la création de centres médicaux spécialisés de propriété privée. De plus, la formation des cliniques spécialisées sous gestion privée aurait pour effet de dédoubler des infrastructures très coûteuses et de drainer vers le secteur privé des ressources humaines déjà rares dans le secteur public ». En dépit du mécontentement d'un grand nombre d'acteurs du milieu de la santé et des services sociaux, le Projet de loi 33 a quand même été adopté en décembre 2006.

Parmi les autres dossiers qui ont retenu l'attention de la Coalition cette année, on peut mentionner celui de la nouvelle Politique du médicament adoptée en février 2007. Pour la Coalition, bien que la politique introduise la gratuité des médicaments pour l'ensemble des personnes assistées sociales, elle a le grave défaut de permettre la croissance des prix des médicaments par les compagnies pharmaceutiques.

Bien que nous ne participions pas activement aux rencontres de la Coalition, nous suivons de près ses dossiers et nous en informons nos membres, notamment par le biais de l'Entre-Nous et du Bulletin de liaison. Le Bulletin d'octobre 2006 présentait d'ailleurs un article de la Coalition sur le Projet de loi 33.

1.4.4 Réseau de vigilance

Composé d'une quarantaine d'organisations nationales, dont la FAFMRQ, le Réseau de vigilance est une vaste coalition qui vise, comme son nom l'indique, à exercer une vigilance active auprès du gouvernement Charest et à promouvoir le bien commun. À la fin mai 2006, le Réseau a tenu une journée de réflexion sur la fiscalité avec l'objectif de mieux équiper ses membres pour analyser le budget et en critiquer les

orientations. Les comités de travail mis sur pied l'an dernier (comité sur les finances publiques, comité conjoncture et comité perspectives) ont poursuivi leurs travaux en 2006-2007. Les comités conjoncture et perspectives ont ensuite soumis des propositions d'actions aux membres du Réseau de vigilance, notamment concernant la sécurité du revenu, le déficit démocratique, le budget et la fiscalité.

Ainsi, le 17 octobre 2006, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, les membres du Réseau de vigilance ont souligné la rentrée parlementaire par une manifestation devant l'Assemblée nationale, à Québec. C'est sous le thème de « Une rentrée parlementaire... sous le signe de l'appauvrissement » que le Réseau a de nouveau exigé le respect des droits économiques et sociaux de la population québécoise en dénonçant, notamment, la demi-indexation des prestations d'aide sociale, le non-respect de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'insuffisance du salaire minimum. Le 9 novembre, une action a également été tenue dans le cadre de la Conférence « Promesses du Millénaire » organisée au Palais des congrès de Montréal par le fondateur du Club des petits-déjeuners. Comme le mentionnait le communiqué publié le jour même par le Réseau, « la charité privée ne peut remplacer des politiques publiques pour lutter contre les causes structurelles de la pauvreté ».

Dans le cadre de la récente campagne électorale, le Réseau de vigilance a publié, dans Le Devoir du 12 mars 2007, une déclaration commune sous la forme d'un « appel à tous les candidats et toutes les candidates de tous les partis politiques pour que les droits, la justice et la démocratie fassent toute la différence ». Cette déclaration reprenait notamment les revendications portées par un grand nombre d'acteurs sociaux (dont la FAFMRQ) engagés dans la lutte à la pauvreté, dont un rehaussement substantiel du salaire minimum, la couverture des besoins essentiels pour toutes les personnes assistées sociales et la gratuité des médicaments pour les personnes dont le revenu annuel est inférieur à 12 000 \$.

Le projet du Réseau d'organiser des États généraux du mouvement social québécois à l'automne 2007 ne s'est finalement pas concrétisé. En lieu et place, les membres du Réseau de vigilance participeront au Forum social québécois, qui se tiendra à Montréal du 23 au 26 août 2007.

À l'automne, le Réseau tiendra une rencontre afin de déterminer les objectifs, les orientations et les actions qu'il entrevoit prendre au cours la prochaine année.





2. Éducation populaire / Formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

2.1 Rencontres nationales

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les deux Rencontres nationales qui se sont tenues cette année ont été utilisées pour mettre en commun les réflexions conduisant à l'élaboration du tronc commun. La première rencontre s'est tenue les 10, 11 et 12 novembre 2006. Le taux de participation était excellent puisque 56 déléguEs provenant de quelque 27 associations de 12 régions différentes étaient présentes. Parmi les déléquéEs présentEs, 52% étaient des travailleuses-eurs et 48% des bénévoles/militantEs de leur association. C'est sous le thème « Les associations des familles monoparentales et recomposées ont-elles un avenir? » que les participantEs ont été invitéEs à poser les premiers jalons d'une démarche culminant vers l'adoption d'un tronc commun pour les associations membres de la FAFMRQ. Pour mettre la table, même si les enjeux sont des plus sérieux, le comité organisateur avait préparé quatre saynètes qui se voulaient humoristiques pour identifier les points de discussion. Après chaque saynète, une question était posée aux déléguéEs, les invitant à compléter le portrait des différentes situations présentées et à dégager les enjeux s'y rapportant. Une première saynète reconstituait une visite de Sylvie Lévesque et Nathaly Roy dans le bureau de la ministre Carole Théberge, où celle-ci mentionnait qu'un guichet unique pour les familles pourrait servir tout aussi bien les familles monoparentales et recomposées. La deuxième saynète mettait en scène une conseillère du ministère de la Famille. Selon elle, les activités de certaines associations n'entrent pas suffisamment dans le cadre de reconnaissance du ministère de la Famille. Dans le troisième tableau, sous forme de petites annonces, cinq situations vécues par des responsables de familles monoparentales et recomposées étaient décrites. Enfin, la quatrième saynète nous projetait dans le futur où un savant découvrait un des derniers spécimens d'une plante très rare : l'AFMR (éphémère). Celui-ci abordait les questions sur les défis et les enjeux reliés aux développements des associations.

En après-midi, les participantEs furent invitéEs à réfléchir, à l'aide d'une activité de collage, à ce qui fait la spécificité des associations de familles monoparentales et recomposées. Lors de la mise en commun des productions réalisées en ateliers, il ressortait clairement que bien qu'il existe une grande diversité au sein des associations, leur but commun

est bel et bien d'améliorer la situation des familles qu'elles accueillent sous leur toit. Cependant, dans une perspective d'élaboration d'un tronc commun, le grand défi était de pouvoir composer avec cette grande diversité de pratiques et d'approches, tout en dégageant ce qui nous rassemble comme mouvement.

En soirée, sous la forme d'un téléjournal humoristique, les déléguéEs eurent des informations sur les dossiers et les actions de l'heure de la Fédération. Le téléjournal s'est terminé par une interprétation fort originale et amusante d'une toute nouvelle version de la chanson « Madame Bertrand ». Chaque couplet décrivait une situation vécue par des responsables de familles monoparentales ou par des familles recomposées.

La deuxième Rencontre nationale s'est tenue du 16 au 18 mars 2007. Malgré que la température ait empêché l'animatrice de se rendre au Campus, l'équipe de travail a réaménagé l'horaire et a assumé une partie de l'animation. La rencontre s'est donc terminée le samedi en soirée plutôt que le dimanche comme prévu. 28 personnes provenant de 21 associations étaient présentes, 61% d'entre elles étaient des bénévoles/militantEs dans leur association et 39 % des travailleuses/eurs. Dans la matinée du samedi. nous avons échangé, dans un premier temps, sur l'état des relations entre les conseillers/ères en développement et concertation du ministère de la Famille et les associations de familles monoparentales et recomposées. Ensuite, nous avons débattu de la question des haltes-garderies. Après avoir discuté de la situation et des enjeux qui sont liés au financement des haltes, les associations se sont prononcées sur différents scénarios possibles concernant les suites à donner dans le dossier.

En après-midi, des exercices dont l'objectif était d'amorcer le débat afin de dégager une vision commune de ce qu'est l'action collective, étaient proposés aux déléguées. Les gens ont pu échanger sur leurs questionnements et débattre de leur vision respective. Plusieurs éléments à propos de l'action collective sont ressortis. Toutefois, il y aurait lieu de poursuivre la discussion pour approfondir ce point. En soirée, sous forme d'une émission spéciale « élection », les participantEs étaient invitéEs à nous faire part des activités auxquelles leur association avait participé dans le cadre de





la campagne électorale, telles que l'organisation d'un débat entre les candidatEs ou leurs visites.

Les commentaires recueillis, lors des évaluations, démontrent que la majorité des déléguéEs ont grandement apprécié les diverses activités proposées ainsi que les débats et les échanges. CertaineEs mentionnent que le fait d'obtenir des documents préparatoires leur permettant d'en discuter au sein de leur groupe favorise la compréhension des enjeux. D'autres indiquent que certaines activités leurs ont permis de repositionner leur façon de faire ou du moins de réfléchir sur la vision de leur organisme. D'autres commentaires qualifient la démarche de « rassembleuse » et donnant le goût d'être solidaire.

LES COMITÉS RÉGIONAUX

Les comités régionaux ont tenu une seule rencontre au cours de l'année, lors de la Rencontre nationale du mois de novembre, puisque les membres ont été mobilisés et conviés à réitérer leur engagement à participer à la démarche vers l'élaboration d'un tronc commun et fixer un calendrier pour la tenue de rencontres supra-régionales. Les gens ont apprécié pouvoir discuter en petit groupe des enjeux abordés et, pour certainEs, ce fut une occasion d'éclaircir certains points. Nous tenons à remercier les responsables régionaux qui ont animé ces rencontres. Il s'agit de Maryse Boily, pour les régions du Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord, Nancy Labrie, pour la région du Saguenay/Lac St-Jean, Christine Largess, pour les régions de Montérégie/Mauricie/Centre du Québec/Estrie, Michelle Pelletier, pour les régions Montréal/Laval/Laurentides et Ginette Boisvert, pour les régions de Québec et Chaudière/Appalaches.

RENCONTRES SUPRA-RÉGIONALES

Dans le cadre de la démarche pour l'élaboration du tronc commun, trois rencontres supra-régionales furent organisées. Le 10 février à Laval, onze personnes provenant de neuf associations regroupant les régions de Montréal, Laval et Laurentides y ont participé. Une seconde rencontre s'est déroulée le 17 février à Longueuil et quatorze déléguées de neuf associations des régions de Montérégie, Centre-du-Québec et de l'Estrie y participaient. La troisième s'est tenue à Québec le 17 février ; treize personnes de 7 associations y représentaient les régions de Québec, Chaudière/Appalaches et Saguenay/Lac-St-Jean. Enfin, une quatrième rencontre qui devait avoir lieu à Matane le 18 février à dû être annulée car il n'y avait pas assez de participantes. Ces rencontres avaient pour but d'approfondir les questions abordées lors de la rencontre nationale de novembre.

2.2 Démarche pour l'élaboration du tronc commun de la FAFMRQ

Rappelons que la démarche d'élaboration d'un tronc commun s'inscrit dans la foulée du sondage réalisé en 2006, sur la formation «Connaître ses droits c'est payant», dont l'une des recommandations émanait à l'effet « que la Fédération initie une réflexion sur l'élaboration d'un tronc commun pour les membres de la FAFMRQ. Le but de l'exercice étant de revoir qui nous sommes comme organisme communautaire autonome. Quel est notre rôle? Quelles sont nos valeurs? Qu'est-ce qui fait notre spécificité comme associations de familles monoparentales et recomposées? Et finalement, définir ce qui nous unit. » La démarche se voulait, également une occasion pour les associations de réaffirmer leur spécificité dans le champ de la monoparentalité et de la recomposition et de donner une plus grande visibilité à leurs activités, conditions essentielles à l'obtention d'un meilleur financement de base.

MISE EN MARCHE DU COMITÉ RÉFLEXION-ACTION

Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, la proposition fut débattue et c'est à l'unanimité que les associations présentes ont voté pour que la démarche vers un tronc commun devienne une priorité pour l'année 2006-2007. Les gens ont mentionné qu'ils voulaient un tronc commun qui permettrait d'identifier un fil conducteur pour l'ensemble des associations, tout en respectant les couleurs de chacune.Les membres considéraient également qu'il était important d'identifier ce qui nous unit, pour rassembler nos forces face à la volonté pressentie du gouvernement de vouloir fusionner des organismes dans une logique de rationalisation. Les attentes exprimées étaient que cette démarche se réalise aussi dans le respect de l'autonomie des groupes et que ceux-ci soient interpellés et directement impliqués dans le processus. Les déléguéEs ont demandé que des outils soient réalisés tout au long du processus et qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour consulter leurs membres. Par la même occasion, un comité de travail fut mis sur pied, composé de Nathaly Roy, du Réseau d'aide aux familles en transition de Drummondville, de Laurence Lagouarde, de Sep de Montréal, de Nancy Desnoyers, de Re-Nou-Vie de Châteauguay, et de Carole Benjamin, de la FAFMRQ. Ce comité a tenu une première rencontre le 24 août. Cette rencontre a permis de préciser le mandat du comité et d'échanger sur différents aspects de la démarche. Il a également été convenu de présenter, dès la rencontre nationale du mois de novembre, un plan d'action menant à l'élaboration du tronc commun. Tout en voulant aller de l'avant, les membres du comité tenaient





également à s'assurer de l'engagement des associations et de l'investissement que ça demande. Le comité s'est joint une personne-ressource, il s'agit de Line Lévesque de Relais-femmes.

Fusion de deux comités :

COMITÉ VISIBILITÉ ET COMITÉ RÉFLEXION-ACTION

D'autre part, lors de l'assemblée générale, une autre priorité, concernant le financement de base des associations membres, avait également été adoptée. Un des moyens proposés était la mise sur pied d'un comité de visibilité ayant comme mandat de trouver des moyens et des stratégies d'actions afin de rendre visible les associations et obtenir un meilleur financement. Malheureusement, personne ne s'est inscrit au comité et ce, malgré quelques relances. Le comité rélfexion-action s'est donc vu confier les deux mandats et se sont ajoutées au comité, Sylvie Lévesque et Lorraine Desjardins de la FAFMRQ.

La situation a également eu un impact sur l'échéancier initial. Ce dernier fut donc révisé en fonction de l'urgence de la situation. Le document sera présenté lors de l'assemblée générale de juin 2007. Le comité a donc jugé essentielle cette première étape d'élaboration du tronc commun, avant d'entreprendre l'autre volet de son mandat, soit celui de trouver des stratégies d'actions et des moyens pour rendre visible les associations. Cette démarche de réflexion implique que les associations identifient ce qui les distingue d'un autre groupe Famille, notamment en mettant en lumière les éléments et les activités qui font que les familles monoparentales ou recomposées participent et s'impliquent au sein d'une association de familles monoparentales plutôt qu'à un autre organisme Famille.

CONTEXTE

Par ailleurs, certains événements survenus en octobre 2006, nous ont amené à croire qu'il y avait urgence d'agir. En effet, lors de rencontres tenues avec des conseillers en développement et concertation du ministère de la Famille, plusieurs associations nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant les orientations envisagées par le ministère, face à la mission de certains de nos membres. Une association s'est d'ailleurs fait proposer de fusionner avec un autre organisme Famille. De plus, certaines associations ont dû défendre leur mission puisque certains conseillers/ères laissaient entendre que leurs activités ne correspondaient pas aux critères stipulés dans le cadre de reconnaissance du ministère. Cette vision, portée par certains conseillers du ministère, a suscité de vives inquiétudes. Par ailleurs, en octobre dernier, lors de notre rencontre avec la ministre de

la Famille des Aînés et de la Condition féminine, madame CaroleThéberge, cette dernière semblait dire que les familles monoparentales et recomposées pourraient tout aussi bien trouver leur compte par le biais d'un guichet unique de services aux familles. Ces propos n'ont pas atténué ces inquiétudes.

LES MEMBRES AU CŒUR DE CETTE DÉMARCHE

Les aspirations, la diversité ainsi que les réalités des associations étaient au coeur des préoccupations des membres du comité, tout au long de la démarche. Le comité s'est réuni à 7 reprises et a tenu 6 rencontres de sous-comités pour élaborer les outils préparatoires et les animations. Les deux rencontres nationales, en plus de trois rencontres supra-régionales, ont été mises à profit pour mettre en commun les réflexions conduisant à l'élaboration du tronc commun. Pour chaque étape de la démarche, les associations étaient conviées à se préparer et le comité a élaboré des outils afin que les membres puissent, au préalable, en discuter au sein de leur association. Parmi ces outils, mentionnons un questionnaire, auquel dix-huit associations ont répondu, en vue de la rencontre nationale de novembre. Cet outil visait à décrire le portrait des familles monoparentales et recomposées sur leur territoire en 2006 et de faire ressortir ce qui les distingue par rapport à un autre groupe Famille. Un second questionnaire, qui portait sur les activités offertes et les valeurs qui guident les actions et les réalisations au sein des associations ainsi que les raisons de leur adhésion à la FAFMRQ, a été répondu par vingt associations. Enfin, un dernier questionnaire, sur les individus et les familles qui fréquentent les associations, a été complété par 19 associations. Un premier jet du tronc commun a été élaboré et envoyé pour discussion à la rencontre nationale de mars 07. Toutefois, pour des raisons reliées à la température, nous n'avons pu en discuter plus largement. Il importe de souligner, que les membres du comité ont toujours, tout au long de ce processus, accordé une attention particulière à l'élaboration d'un cadre d'animation des diverses rencontres, afin qu'elles constituent des moments d'échanges et de réflexions agréables et constructifs.

LES PERSPECTIVES

Le document produit et présenté à l'assemblée générale du 9 juin est le fruit de cette démarche collective à laquelle toutes les associations ayant le statut de membre actif ont été conviées à participer tout au cours de l'année. Comme il s'agit d'une démarche en élaboration, plusieurs éléments restent encore à approfondir ou à définir, entre autres la vision et la place de l'action collective dans les associations.





Par ailleurs, en assemblée générale, les associations devront convenir des étapes et des perspectives à venir pour aller encore plus loin afin de renforcer davantage le mouvement. À partir de ce qui sera dégagé en assemblée générale, le comité de travail et le conseil d'administration proposeront les modalités pour poursuivre la démarche.

En terminant, nous tenons à souligner l'immense travail réalisé par les membres du comité ainsi que, la contribution de Line Lévesque pour son support, sa persévérance et son dynamisme. Nous tenons également à souligner tout particulièrement la contribution de Carole Benjamin qui a su, dans ce processus d'appropriation, être à l'écoute des préoccupations des membres en respectant leur rythme et leurs réalités.

2.3 Projet sur les pratiques émancipatoires des organismes communautaires Famille

Le but du projet est de créer un mouvement d'appropriation des fondements des pratiques dites émancipatoires par les personnes impliquées dans des organismes communautaires. Son objectif est de mettre en place un processus collectif d'échanges favorisant la confrontation des points de vue des acteurs et actrices des organismes communautaires sur les fondements théoriques, éthiques et politiques de leurs pratiques. Ce processus veut susciter

un débat à visée démocratique sur ce qui guide l'action des personnes impliquées dans un organisme.

L'année dernière, les rencontres et les activités avaient essentiellement pour but de préciser la démarche afin que les membres du comité puissent se l'approprier. Un plan d'action devait être discuté, ce qui a été fait en mai 2006. Trois moments de préparation étaient proposés avant de refaire une demande de subvention. Cette année il y a eu 4 rencontres du comité. Ces rencontres ont permis d'approfondir certains concepts-clefs. Nous espérons pouvoir présenter le projet aux organismes communautaires Famille cet automne afin qu'ils nous fassent part de leur intérêt.

LES ACTEURS CONCERNÉS

Du côté des chercheurs, on retrouve Annie Gusew, François Huot et Michel Parazelli, chercheurs-e à l'École de travail social de l'UQÀM et Annie Fontaine, qui a déjà travaillé dans le cadre de son doctorat sur la transmission du savoir dans les groupes communautaires. Du côté des groupes communautaires, en plus de la FAFMRQ, il y a la Fédération Québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Carole Benjamin assure la représentation de la Fédération.







3. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative

3.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Le soutien aux membres est une préoccupation majeure au sein de la Fédération, que ce soit dans un cadre formel ou informel. Les besoins exprimés touchent différents aspects de l'existence d'un groupe, tels que la vie démocratique, le financement, les règlements généraux, la résolution de conflits ou encore la préparation de lettre d'appui.

L'agente de liaison a poursuivi une tournée des associations. Elle a visité six associations, il s'agit de l'Association de familles monoparentales et recomposées de la Chaudière, Parents Uniques Les Riverains, dans la région de Québec, le Carrefour familles monoparentales de Portneuf, Info-Éveil de Matane, Le Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (RAME) et l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais Ces rencontres constituent des occasions d'échanger avec les membres des conseils d'administration et les travailleuses et travailleurs des associations. Les échanges se font à partir de la dynamique du milieu, sur le profil de la population de

la région, sur les activités de leurs associations respectives et celles de la Fédération.

De plus, l'agente a rencontré deux autres associations, à leur demande, car elles avaient besoin d'un support plus particulier. Elle a également participé, à titre de panéliste, à l'activité organisée dans le cadre du 8 mars 2007, par Centre de Femmes Vie Nous V'Elles.

Tout au long de l'année, par différents moyens, nous avons informé et recueilli les commentaires des membres sur les actions et le développement des dossiers de la Fédération, que ce soit par l'envoi de courriels, de télécopies ou par le biais de suivis téléphoniques. De plus, nous voyons à la mise à jour et à la gestion des prêts de la vidéothèque et de la bibliothèque pour offrir aux associations les dernières publications ou vidéos dont les sujets touchent particulièrement les familles monoparentales et recomposées ou la vie d'un organisme communautaire autonome. Les responsables régionaux ont également offert de l'information et du support aux membres de leur comité régional et nous tenons à les en remercier.







4. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

4.1 Membership

Présentement, la Fédération regroupe 49 membres, dont 35 associations ayant le statut de membre actif, 13 organismes ayant le statut de membre actif, 13 organismes ayant le statut de membre associé et 1 membre individuel. Durant l'année, certaines associations ont connu des changements importants. En effet, en avril 2006, Parent unique Les Riverains de la région Chaudière/Appalaches se fusionnait avec un autre organisme communautaire Famille : Au Grenier de mon enfance. Deux autres associations se sont dissoutes : l'Association des familles monoparentales et recomposées de Joliette et Parents uniques de Kamouraska. Cette dernière étant très liée à La Maison de la famille de Kamouraska, elle a pu récupérer son financement.

Par ailleurs, deux associations de familles monoparentales récemment constituées ont fait parvenir leur demande auprès du ministère de la Famille des Aînés et de la Condition féminine afin d'obtenir leur reconnaissance à titre d'organisme communautaire Famille. Il semble que leurs missions et leurs activités ne répondaient pas aux critères fixés dans le cadre de reconnaissance. Toutefois, il importe de souligner que les raisons invoquées par le ministère pour justifier sa décision n'ont pas été connues, ni transmises clairement par écrit aux associations concernées. Les délais, le manque de ressources, la difficulté d'obtenir des réponses claires sur les décisions prises par le ministère, ont pour effet de décourager les personnes qui travaillent bénévolement, qui tiennent leur association à bout de bras et qui ont à cœur sa survie. À ce titre, nous devrons, au cours de la prochaine année, faire les représentations nécessaires auprès du ministère afin qu'il assure un suivi plus adéquat et plus transparent concernant le processus de reconnaissance.

4.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du Bulletin de liaison sont parus au cours de l'année 2006-2007. Chacun de ces numéros était publié à 1200 exemplaires. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance auprès de nos abonnés a encore une fois permis cette année de recueillir de nouveaux appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information.

L'édition d'octobre 2006 contenait un article de fond sur la prévention précoce en France. Michel Parazelli nous y présentait les actions d'un collectif d'individus et d'organisations appelé le Collectif Pas de 0 de conduite. Ce mouvement citoyen a vu le jour suite à la publication d'un rapport d'experts recommandant de dépister les troubles de conduite de tous les enfants en bas âge afin de prévenir les dispositions comportementales chez l'enfant, censées annoncer un parcours vers la délinquance. Ce numéro contenait également des articles sur le rapport du comité interministériel sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse, le Projet de loi 33 sur la privatisation des soins de santé, la réforme du scrutin et le Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

En février 2007, le Bulletin s'est transformé en numéro spécial sur les familles monoparentales et recomposées issues de l'immigration. Grâce à la collaboration d'Ana Gherhel, chercheure au centre de recherche JEFAR de l'Université Laval, les lecteurs du Bulletin ont pu prendre connaissance de l'état de la recherche sur les familles immigrantes qui vivent la monoparentalité et la recomposition. Plusieurs des associations membres de la Fédération ont également apporté leur précieuse collaboration à ce numéro en décrivant la réalité des familles qu'elles accueillent chez elles. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes nous a pour sa part présenté les difficultés de financement que connaissent ces organismes, difficultés qui ne sont d'ailleurs pas étrangères à celles vécues par les associations de familles monoparentales et recomposées.

Le dernier numéro du Bulletin, celui de mai 2007, a porté principalement sur les jeunes familles monoparentales et recomposées. On s'y demandait, entre autres, si leur situation s'était améliorée depuis les 15 dernières années, c'est-à-dire depuis la publication, au début des années 1990, de deux études effectuées pour le compte de la FAFMRQ dans le cadre d'un protocole d'entente UQAM/Relais-femmes. Pour ce numéro, le Bulletin s'est également adjoint la collaboration du Bureau de consultation jeunesse, pour nous présenter leurs groupes de jeunes mères, et de l'Association Cigogne, qui regroupe des parents étudiants.





Nous tenons à remercier la Régie des rentes du Québec et le ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale pour leur soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages.

N'oubliez surtout pas de remplir notre mini-sondage portant sur le Bulletin de liaison en annexe du rapport d'activité!

4.3 L'Entre-Nous

D'avril 2006 à mars 2007, nous avons publié 6 numéros du bulletin L'Entre-nous. Ce bulletin de quatre pages, dont la parution est aux 5 à 6 semaines, est un outil de communication pour les associations. Il leur permet de s'informer et de profiter des expériences des autres membres de la Fédération. Selon le sondage effectué en juin 2006, les gens étaient très satisfaits de la présentation générale, des dossiers politiques traités, des sujets sur la monoparentalité et la recomposition familiale et surtout d'avoir des nouvelles de la vie associative et des réalisations des associations. À ce propos, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui, mois après mois, nous envoient leurs activités ou nouvelles. D'autres communiquent moins régulièrement leurs nouvelles, mais qu'à cela ne tienne, l'agente de liaison les appelle parfois pour leur soutirer des informations.

Les sujets abordés cette année furent : les rencontres nationales, l'assemblée générale annuelle, les projets des associations, des nouvelles des rencontres du Conseil d'administration ou des comités de travail, des sujets touchant les familles monoparentales, les pensions alimentaires pour enfants, le compte-rendu d'actions auxquelles la Fédération et les associations ont participé, par exemple dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des publications et vidéos pouvant servir d'outils de référence ou d'animation, le tout agrémenté de photos et de dessins. Nous voulons remercier le Centre de recherche JEFAR qui a contribué à deux numéros par l'écriture d'un article sur les femmes immigrantes et la séparation conjugale et un autre sur les familles recomposées.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Ils nous permettent de vous offrir une publication qui vous ressemble et qui vous tient informéEs. Nous vous invitons d'ailleurs à nous faire part de votre appréciation et de vos commentaires en complétant le sondage ci-joint.

4.4 Site Internet

Conformément à la priorité votée en assemblée générale l'année dernière, un comité a été mis sur pied pour renouveler le site Internet de la FAFMRQ. Le comité est composé de Michelle Pelletier, de la Petite maison de la Miséricorde, Christine Largess, d'Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît, Danielle Martin, de la Maison de la Famille Contre Vents et Marées, et Maryse Boily, d'Info-Éveil de Matane, sous la coordination de Carole Benjamin. Il y a eu 3 rencontres du comité et ses membres sont demeurés en contact constant via le courriel et des appels téléphoniques. Afin de nous aider à concrétiser le site, nous avons engagé une contractuelle ; il s'agit de Nicole Nepton. Si tout se passe comme prévu, lorsque vous lirez ces lignes, le nouveau site sera déjà en fonction, sinon il le sera bientôt. Nous tenons à remercier les membres du comité et Nicole Nepton pour le travail qu'elles ont accompli.

Par ailleurs, même si nous étions en construction d'un nouveau site, nous avons tout au long de l'année, gardé le site bien vivant et à jour. Nous avons été vigilantes pour que les nouvelles informations se retrouvent sur le site, entre autres tous les documents produits par la Fédération, les communiqués de presse dont la FAFMRQ était signataire, et les changements dans les coordonnées des associations. Un merci particulier à Claudette Mainguy qui assure régulièrement la mise à jour du site de la Fédération.

4.5 Participation à des émissions de télévision et radio, parution d'articles de journaux et de revues...

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population sur les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et rendre compte de la situation vécue par ces familles.





4.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formation, conférence, etc.

- Participation au Séminaire «Repenser l'adoption et son encadrement juridique», organisé par l'INRS Urbanisation, Culture et Société, 24 mai 2006;
- Participation à une conférence d'une chercheure française, Marie-Agnes Barrere-Maurisson, sur le familialisme, le féminisme et le parentalisme, à l'UQAM, le 25 septembre 2006;
- Participation devant les étudiantEs en Technique de travail social du cégep du Vieux-Montréal, sur les programmes de soutien aux familles, les 7, 8 et 11 décembre 2006;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la FFQ, en septembre 2006;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du Comité de la Semaine québécoise des familles, en septembre 2006;
- Participation au symposium franco-québécois sur le développement social et le soutien aux familles, en octobre 2006;
- Participation aux états généraux de la COFAQ, en octobre 2006;
- Participation au colloque du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), sur les politiques familiales et le bien-être des enfants, en novembre 2006;
- Participation, à la consultation du Conseil de la famille et de l'enfance sur la paternité, en décembre 2006;
- Participation à des émissions à Radio-Canada, dans le cadre de la Semaine de la famille, en février 07;
- Participation à une journée de réflexion sur le champ famille, dans le cadre de l'évaluation de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, en décembre 2006;
- Participation, avec Jocelyne Caron, ex-députée comté de Terrebonne du Parti québécois, en vue de leur plateforme électorale, en octobre 2006;
- Participation à une rencontre avec la ministre Théberge, pour présenter la situation des associations membres, en octobre 2006;
- · Participation au Congrès d'orientation du comité aviseur

- de l'ACA, en octobre 2006;
- Participation au lancement de la plateforme sur les enjeux féministes de la conciliation famille-travail, produit par le CIAFT, le 14 novembre 2006;
- Paticipation à diverses rencontres auprès des ministres concernés dans le cadre de la Marche des femmes;
- Participation à des rencontres de sensibilisation auprès des conseillers/ères en développement et concertation du MFACF, en novembre 2006 et en janvier 2007;
- Participation à une formation en informatique avec Obliques Éditrice, en nov.06;
- Participation à la consultation et au lancement de la politique en matière de condition féminine, en décembre 2006 :
- Participation aux rencontres du secteur famille (4);
- Participation aux diverses rencontres du Réseau de vigilance, composé d'une quarantaine d'organisations nationales pour alerter la population face aux enjeux de la réorganisation de l'État du gouvernement Charest et préserver les acquis sociaux;
- Participation aux rencontres régulières du Collectif pour un Québec sans pauvreté;
- Participation au comité de rédaction de la revue Nouvelles pratiques sociales;
- Participation au partenariat de recherche «Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles» de l'INRS, au comité des partenaires et au comité de préparation du colloque prévu en fév. 2008 (3 rencontres);
- Participation au comité d'évaluation de la mise en oeuvre de la Politique gouvernementale de l'action communautaire, piloté par le SACA en collaboration avec la direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à titre de représentante du Comité aviseur;
- Participation, dans le cadre des activités du 8 mars, à un déjeuner au CEGEP du Vieux-Montréal organisé par l'Intersyndicale des femmes;
- Participation au Colloque du Carrefour action municipale à Drummondville, les 25-27 mai 2007;
- Participation au séminaire sur la famille et l'emploi : conciliation ou conflit, organisé par le Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles de l'INRS, 24 mai 2007.





5. Fonctionnement

Supporter les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

5.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu 5 réunions au cours de l'année. Ce fut encore une année très active au chapitre des dossiers de défense des droits. En effet, avec le foisonnement de projets de loi entraînant la tenue de commissions parlementaires et de réorganisations, qui ont occupé l'actualité tout au long de l'année, on peut dire que les membres du conseil n'ont pas chômé! Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur des dossiers politiques et à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance, de transparence et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-Nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration et les responsables régionaux pour leur travail considérable, leur dévouement, leur implication et leur persévérance au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement Madame Michelle Pelletier, trésorière et représentante de la région de Montréal/Laval, qui termine deux mandats consécutifs. Nous remercions également, Madame Christine Largess, représentante de l'Association des familles monoparentales et recomposées du Suroît qui a, pour des raisons personnelles, quitté son association. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

Nous tenons aussi à rendre un hommage particulier à Madame Maryse Boily, qui nous a malheureusement quitté en février dernier, suite à un accident de voiture. Elle était membre du conseil d'administration de la Fédération et occupait le poste de secrétaire depuis juin 2006 en plus d'assumer la coordination de l'association Info-Éveil de Matane. Sa détermination et ses convictions profondes dans la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales de la région de Matane et de l'ensemble du Québec marqueront son passage parmi nous.

5.2 Ressources humaines

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de liaison et de développement (Carole Benjamin) et de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins). Sur une base contractuelle Line Lévesque, de Relaisfemmes, a été engagée en septembre dernier pour nous accompagner dans notre démarche de réflexion-action visant l'élaboration d'un tronc commun. Depuis janvier 2007, nous avons fait appel aux services de Nicole Nepton, de Cybersolidaires, pour renouveler notre site Internet.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

5.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.

